

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p>DE 2024-059</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 14 octobre 2024</p>
--	--

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze octobre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 08 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Séverine BERGERET

Pouvoirs de : Marie-José SCHREIDER à Marylise GEORGEN, Gwénaél LOUAISEL à Noël STEBE, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Bernard BOUDOIRE à Laurent MARIANELLI, Syndie FABRE à Monique JOANNY, Séverine BERGERET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.5.1 - Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien au patrimoine "Momument historique"

Monsieur Guy HOAREAU, adjoint, expose :

Le Conseil Départemental de VAUCLUSE propose de subventionner la restauration du patrimoine mobilier des communes présentant un intérêt historique, artistique, archéologique et ethnologique suffisant pour justifier leur conservation et leur valorisation dans le cadre du dispositif départemental en faveur du patrimoine.

L'inventaire du mobilier de l'église de ROBION dressé par Paul LIRON, receveur des domaines de CAVAILLON le 22 février 1906, en exécution de l'article 3 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat, fait apparaître une liste de tableaux appartenant à la commune de ROBION.

Plusieurs de ces tableaux, représentant un intérêt patrimonial certain, sont en mauvais état et doivent être restaurés comme cela a été fait en 2016 avec le tableau « La Sainte Trinité », en 2018 avec le tableau « Saint Eloi » et en 2021 avec « La remise du rosaire à Saint Dominique et Sainte Catherine par la Vierge et la délivrance des âmes du purgatoire ».

Il vous est proposé dans le cadre de ce dispositif de présenter un nouveau dossier de demande de subvention pour réaliser les travaux de restauration des tableaux dénommés « Le serpent d'airain » et « La Crucifixion » inscrits au titre des objets monuments historiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une aide de 4 846,50 € soit 30 % du montant H.T. des travaux de restauration évalués à 16 155 € H.T.

Le plan de financement de cette opération sera donc le suivant :

Montant des travaux de restauration	16 155,00 € H.T.
Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles 40 %	6 462,00 €
Subvention du dispositif départemental en faveur du patrimoine 30%	4 846,50 €
Subvention Conseil Régional « Région sud » 10%	1 615,50 €
Part à la charge de la commune	3 231,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
Par 25 voix POUR (18 présents + 7 pouvoirs) et 1 CONTRE (M RICHAUD)

Approuve les travaux de restauration des tableaux dénommés « Le serpent d'airain » et « La Crucifixion » pour un montant global de 16.155,00 € H.T.

Approuve le plan de financement de cette opération comme suit :

Montant des travaux de restauration	16 155,00 € H.T.
Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles 40 %	6 462.00 €
Subvention du dispositif départemental en faveur du patrimoine 30%	4 846.50 €
Subvention Conseil Régional « Région sud » 10%	1 615.50 €
Part à la charge de la commune	3 231.00 €

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif départemental en faveur du patrimoine pour un montant de 30% du coût des travaux H.T.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20241015-DE_2024_059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 15 octobre 2024
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY